

Compte rendu de la séance du 14 Décembre 2022

de la Commune de Maisoncelle Tuilerie

L'an deux mille vingt deux le 14 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

Présents : Mesdames Messieurs BAUDOIN Valentin, COCAGNE Terry, CRAMET Armance, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra, LEVOIR Gérard, SARDA Angélique,

Absents excusés : Mme COPPIN Peggy, DERIVRY Emmanuel

Secrétaire de séance : Madame ENQUEBECQ Sandrine

Début de séance 18h30 :

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour :

Demande d'une DM du compte 615228 au 65541 pour un montant de 3000€ ;
Régularisation des dépenses sur 2019-2022, SIVOS

Ok avis favorable 8

Approbation du compte rendu de la séance du 14 Octobre 2022.

DELIBERATION :

Régularisation des dépenses 2019/2022 de fonctionnement du SIVOS (Syndicat scolaire)

RPC Froissy 2019/2020 1 enfant x 800.00€ =800.00€

RPC 2020/2021 1 enfant x 800.00€ =800.00€

RPC 2021/2022 3 enfants x 800.00€ = 2400.00€

Commune d'Auneuil : 2019/2022 2 enfants = 1199.12€

SIRS Montreuil sur Brèche : 1 enfant =770.00€

Total participation 2019/2022 5169.12€

Afin d'avoir les crédits suffisants au compte 615228 une écriture comptable du compte 61522 d'un montant de 3000€ s'impose pour pouvoir régulariser cette participation.

Après avoir délibéré , Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Projet de Vidéo protection

Après étude et concertation sur le dossier du projet de vidéo protection, des interrogations restent en suspens sur le nombre d'installation de caméra, les emplacements sur certain site.

Pour certain site, des travaux et aménagement sont à prévoir : tranchée, élagage....

A ce jour, sans modification, le coût estimatif du projet pour 12 sites en vidéo sur la commune est de 94 884 €.

A déduire une subvention départementale de 49%, soit 38 744,30€.

Il sera également possible de solliciter la région, l'Etat pour atteindre avec le département des subventions à hauteur de 80% du projet.

Il est envisagé dans un premier temps de revoir la société ATEKA afin de répondre aux questions et de valider les différents sites.

Report prévu pour le 4 janvier 2023.

-Tranche optionnelle pour travaux de rénovation de l'église sur la tranche ferme

Pour rappel, en décembre 2021, le programme de travaux pour la rénovation de l'église comportait 3 tranches pour un montant total du projet à **509 767,50€** ;

Dont une tranche ferme validée sous réserve de l'obtention de toutes les subventions d'un montant de **142 618.75€ HT**

Les subventions sont accordées du **Département** pour **71 300.00€**, de la **Région Hauts de France 42 365.62€**.

Reste à charge à la commune **28 953.11€**.

Un accord de subvention de la région sur la première tranche ferme a été notifié par courrier en date du 1^{er} décembre 2022, soit un an après.

Il est présenté au conseil une actualisation complète des coûts du programme de travaux dont une tranche optionnelle sur la tranche ferme de **40 748.92.00€**

Le programme des 3 tranches passent à un total de **650 805,39€** soit environ 28% d'augmentation.

Dès lors que la première tranche de rénovation sera enclenchée, il sera difficile de ne pas continuer les autres phases de travaux et la finalité du programme.

Vu les augmentations constatées à ce jour, les décalages de programme et des évolutions incertaines, les membres du conseil s'interrogent sur la nécessité de continuer sur ce projet de rénovation complète de l'église.

En lieu de rénovation totale et intégrale de l'église, des travaux ponctuels pourraient être envisager sans engendrer de tels coûts et l'intervention d'un architecte du patrimoine.

A ce jour, les travaux effectués sur la face de l'église ont été réceptionnés.

Les procès verbaux de réception pour le lot n°1 Maçonnerie le 26 mai 2021, lot n°2 Charpente couverture le 26 Mai 2021, lot n°3 Verrières Protections le 11 Mars 2021, lot n°4 Menuiserie ,lot n°5 Ferronnerie le 26 Mai 2021, lot n°6 Electricité Eclairage le 26 Mai 2021, lot n°7 Protection Foudre le 9 Décembre 2020, lot n°8 Sculpture le 17 Octobre 2020.

La majorité des membres, ne voit pas l'intérêt immédiat de se mobiliser autant sur ce projet de rénovation sachant que l'église est le plus souvent fermée (plus de messe ..) et souhaiterait se consacrer à d'autres projets qui pourraient être plus attractifs.

Il est donc demandé aux membres du conseil, la validation du programme de travaux actualisé pour la rénovation de l'église.

Avis favorable : 2 abstention : 1 Avis défavorable : 5

Il est mis fin au projet de rénovation de l'église, issu de ce programme.

Concernant les subventions de la tranche « ferme », le département et la région seront informés des suites retenues,

Organisation des vœux 2023

La date retenue pour les vœux 2023 est le samedi 21 janvier 2023 à 19h00 ;

Le secrétariat de mairie transmettra une information municipale.

Invitation d'élus (autres communes, département, Région....).

Accueil des nouveaux arrivants sur la commune.

Reste à déterminer le buffet et son organisation. A finaliser sur la prochaine réunion.

Demande de Fonds de concours auprès de la CCOP

Dans la continuité d'entretien, réfection des calvaires, puits ; dépôt d'un devis pour la rénovation du puits rue Principale. Renouvellement d'une demande de subvention pouvant être octroyée dans le cadre du « petit patrimoine ».

Questionnement : quand est-il des travaux du puits sur Bois-Gayant ? validé pour la rénovation, avec une subvention obtenue .

Il faut enlever l'un arbre accolé au puits avant sa réfection.

Questions Diverses

-L'aménagement du chemin d'Oursel et les plantations des arbustes livrés le 21/11/2022, le bornage et la préparation du terrain pour la plantation ont été effectués, reste à prévoir une date et un temps propice pour la plantation. A prévoir avec les cantonniers, et en accompagnement.

-Installation du mobilier extérieur (panneaux d'affichages, poubelles et jardinières) .

-Courrier de l'association des randonneurs, pour une demande de disposition de la salle le midi lors de leur passage sur la commune durant une randonnée le dimanche 5 février 2023 .

Le conseil municipal accepte moyennant un don pour les frais de chauffage.

Fin de séance 20h15